CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E6028** **VALABLE JUSQU'AU** **29/11/2027**

ÉDITÉ LE 03/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1997

Raison sociale : BMTP

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 07/12/2020

Capital : 7 622

CHEMIN DES MOLES
31120 PINSAGUEL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC pinsaguel

Siret : 411 997 299 00010

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 40859X

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 5240311404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 5240311404

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 0561769681 **Fax :**

Portable : 0603021473

Responsabilité légale :
BENEDETTI MARC PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : aurelie.bertrand@bmtp31.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 682 370 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1112	Démolition - déconstruction (Technicité confirmée)	13	12/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/09/2026 11:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.